

commission du codex alimentarius **F**



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Points 10 (c) de l'ordre du jour

CX/FA 09/41/15

Novembre 2008

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Quarantième et unième session

Shanghai, Chine, 16-20 mars 2009

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES INCOHERENCES ENTRE LES NOMS DES SUBSTANCES DANS LES *NORMES D'IDENTITÉ ET DE PURETÉ DES ADDITIFS ALIMENTAIRES DU CODEX ET DANS LE SYSTÈME INTERNATIONAL DE NUMÉROTATION DES ADDITIFS ALIMENTAIRES*

(Préparé par le Danemark avec l'assistance du Brésil, Canada, Communauté européenne, Espagne, Suisse,
Royaume-Uni, Etats-unis d'Amérique, CEFIC et FAO)

Les gouvernements et les organisations internationales au statut d'observateur dans la Commission du Codex Alimentarius qui souhaitent soumettre des observations sur le rapport du groupe de travail électronique sur la NGAA sont invités à le faire **avant le 31 janvier 2009** à l'adresse suivante : Secrétariat, Comité du Codex sur les additifs alimentaires, Institut national de nutrition et de la sécurité alimentaire, Chine CDC, 7 Panjiayuan Nanli, Chaoyang District, Beijing 100021, Chine (Télécopie: +861067711813; ou *de préférence* par courrier électronique : secretariat@ccfa.cc, et d'en adresser une copie au Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (Télécopie: +39.06.5705.4593; E-mail: Codex@fao.org - *de préférence*).

HISTORIQUE

1. Le Comité lors de sa 40^{ème} session a examiné le document "Document de travail sur le Document de travail sur les incohérences entre les noms des substances dans les *Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires* du Codex et dans le *Système international de numérotation des additifs alimentaires*" et a pris des décisions sur un certain nombre de substances afin de résoudre les incohérences.
2. Toutefois, suite à des contraintes de temps, le Comité ne pouvait examiner les substances restantes ainsi que les recommandations s'y rattachant. Par conséquent, il est convenu d'établir un groupe de travail électronique (eWG), dirigé par le Danemark, ouvert à tous les membres et observateurs et travaillant en anglais seulement afin d'examiner ces substances et préparer des recommandations plus spécifiques pour distribution et circulation pour observations et examen lors de sa prochaine session (ALINORM 08/31/12, para. 159).

NOTES EXPLICATIVES

3. Le groupe de travail électronique a examiné 65 substances auxquelles il a été accordé la priorité par le Comité pour résolution des incohérences entre les noms des substances introduites dans les "noms de catégorie du Codex et du système international de numérotation pour les additifs alimentaires (CAC/GL 36-1989)," tels que désignés dans la liste SIN, et les noms des mêmes substances comprises dans la "Liste des normes Codex pour les additifs alimentaires (CAC/MISC 6)," tels que désignés dans la liste des normes du Codex.

4. Les recommandations au Comité pour indiquer les actions à mener ont été préparées en prenant en compte ce qui suit:

- Le système international de numérotation SIN est une liste ouverte des additifs alimentaires dont les objectifs technologiques sont connus et pour lesquels un numéro international d'identification est justifié. Quand la demande pour l'inclusion d'un nouvel additif alimentaire dans le Système international de numérotation est présentée au Comité du Codex pour les additifs alimentaires (CCFA), dans la plupart des cas, elle ne contient pas les normes ni les autres types d'information sur l'identification de la substance concernée. Par conséquent, le CCFA n'est généralement pas suffisamment informé pour examiner si le nom de la substance proposée est correct ou approprié.
- Les normes du Codex sont généralement formulées par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA), qui attribue un nom à la substance. Le nom est attribué conformément aux principes élaborés à la 33^e réunion du JECFA¹. Le nom choisi doit être de dénomination commune et donner une description scientifiquement exacte de la substance. Qui plus est, le nom doit communiquer aux consommateurs une description exacte, dans les limites des noms existants pour les additifs alimentaires.
- Lorsqu'une substance est introduite dans la norme générale du Codex pour les additifs alimentaires (NGAA), le nombre et le nom dans la liste SIN seront habituellement utilisés. En outre, l'introduction de l'additif alimentaire dans la NGAA devra prendre en compte toute dose journalière admissible (DJA), ou équivalent à la détermination des risques établis pour l'additif par le JECFA. Il est par conséquent important d'assurer un accord sans équivoque entre le nom dans le SIN et les noms et/ou synonymes dans les normes.

GENERALITES SUR LES COMMENTAIRES RECUS

5. Les projets de recommandations ont été préparés par le Danemark et émis par le secrétariat du Codex au Service central de liaison avec le Codex dans un message préliminaire.

6. Les observations générales ont été reçues par le secrétaire du FAO au JECFA signalant qu'il est difficile de changer le nom d'une substance dans la monographie des normes du JECFA parce que le nom est lié à l'évaluation du JECFA. Toutefois, les additions aux synonymes répertoriés dans les normes pourraient être plus facilement adaptées.

RECOMMANDATIONS

7. Les recommandations pour les actions qui doivent être menées afin d'éliminer les incohérences entre les noms dans les normes Codex et dans le SIN sont introduites dans l'Annexe. Les recommandations sont groupées selon l'action proposée. Les titres de groupes sont:

- Examen par le CCFA des substances ajoutées au SIN
- Examen par le CCFA des noms modifiés dans le SIN
- Investigation par le CCFA de l'emploi de l'additif
- Examen par le JECFA de l'introduction des synonymes
- Réexamen par le JECFA des noms
- Requête d'aide par le CCFA au JECFA

¹ Trente-troisième rapport du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, Série des rapports techniques de l'OMS, No. 776, 1989.

RECOMMANDATIONS POUR LES ACTIONS QUI DOIVENT ETRE ENTREPRISES AFIN D'ELIMINER LES INCOHERENCES ENTRE LES NOMS² DANS LES NORMES CODEX ET DANS LES SIN

1. Examen par le CCFA des substances ajoutées au SIN

Normes du Codex (CAC/MISC 6)		Liste SIN (CAC/GL-36)		Explication et recommandation
N° de Sin.	Titre des normes	N° de SIN.	Nom	
160f	beta-apo-8'-Carotenoic acid, ethyl ester	160f	Carotenoic Acid, Methyl or Ethyl Ester, beta-apo-8'-	Le SIN no. 160f couvre à la fois le « methyl ester » et le « ethyl ester » tandis que la norme couvre seulement le « ethyl ester ». <i>Recommandation: Le CCFA devrait envisager d'inclure les deux esters séparément dans le SIN</i>

2. Examen par le CCFA des noms modifiés dans le SIN

Normes Codex (CAC/MISC 6)		Liste SIN (CAC/GL-36)		Explication et recommandation
N° SIN	Titre des normes	N° SIN.	Nom	
140	Chlorophylls	140	Chlorophyll	<i>Recommandation: Le CCFA devrait envisager de modifier le nom dans le SIN par « Chlorophylls ».</i>
181	Tannic acid	181	Tannins, Food grade	<i>Recommandation: Le CCFA devrait envisager de modifier le nom dans le SIN par « Tannic acid (Tannins) ».</i>
235	Natamycin	235	Pimaricin (Natamycin)	Le JECFA a considéré que « Natamycin » était un nom approprié et a inclus « Pimaricin » en tant que synonyme dans les normes. <i>Recommandation: Le CCFA devrait envisager de modifier le nom dans le SIN par Natamycin (Pimaricin).</i>
315	Erythorbic acid	315	Isoascorbic Acid (Erythorbic Acid)	« Erythorbic acid et erythorbate » ont été assignés en tant que noms pour ces substances afin d'éviter la confusion avec l'acide ascorbique et l'ascorbate, respectivement. <i>Recommandation: Le CCFA devrait envisager de modifier les noms par « Erythorbic acid (Isoascorbic acid) et</i>
316	Sodium erythorbate	316	Sodium Isoascorbate	

² Le groupe de travail électronique n'a examiné que l'appellation anglaise des substances. Par conséquent à la fois dans les versions française et espagnole de ce document, le nom des substances est indiqué en anglais seulement.

Normes Codex (CAC/MISC 6)		Liste SIN (CAC/GL-36)		Explication et recommandation
N° SIN	Titre des normes	N° SIN.	Nom	
				<i>Sodium erythorbate (Sodium isoscorbate) » respectivement en tant que noms SIN.</i>
2. Examen par le CCFA des noms modifiés dans le SIN- Suite				
335 (ii)	Tartrate sodique L(+)	335 (ii)	Tartrate de disodium	Disodium L-tartrate est un synonyme dans les normes. La DJA a été allouée à un composant L. <i>Recommandation: Le CCFA devrait envisager d'inclure "L-" dans le nom SIN.</i>
337	Tartrate de potassium et sodium L(+)	337	Potassium Sodium Tartrate	
338	Phosphoric acid	338	Orthophosphoric Acid	Noms pour les phosphates individuels dans SIN qui incluent "ortho" alors que les noms dans les normes ne le font pas. Les noms de groupe pour les sels individuels dans SIN n'incluent pas "ortho". <i>Recommandations:</i> <i>(1) Le CCFA devrait envisager de retirer "ortho" des noms dans le SIN.</i> <i>(2) Le CCFA devrait envisager l'emploi du nom de la norme pour les sels individuels (par ex, hydrogène de phosphate au lieu de phosphate de disodium)</i>
339 (i)	Sodium dihydrogen phosphat	339 (i)	Monosodium Orthophosphate	
339 (ii)	Disodium hydrogen phosphate	339 (ii)	Disodium Orthophosphate	
339 (iii)	Trisodium phosphate	339 (iii)	Trisodium Orthophosphate	
340 (i)	Potassium dihydrogen phosphate	340 (i)	Monopotassium Orthophosphate	
340 (ii)	Dipotassium hydrogen phosphate	340 (ii)	Dipotassium Orthophosphate	
340 (iii)	Tripotassium phosphate	340 (iii)	Tripotassium Orthophosphate	
341 (i)	Calcium dihydrogen phosphate	341 (i)	Monocalcium Orthophosphate	
341 (ii)	Calcium hydrogen phosphate	341 (ii)	Dicalcium Orthophosphate	
341 (iii)	Tricalcium phosphate	341 (iii)	Tricalcium Orthophosphate	
342 (i)	Ammonium dihydrogen phosphate	342 (i)	Monoammonium Orthophosphate	
342 (ii)	Diammonium hydrogen phosphate	342 (ii)	Diammonium Orthophosphate	
343 (ii)	Magnesium hydrogen phosphate	343 (ii)	Dimagnesium Orthophosphate	
343 (iii)	Trimagnesium phosphate	343 (iii)	Trimagnesium Orthophosphate	
350 (i)	Sodium hydrogen DL-malate	350 (i)	Sodium Hydrogen Malate	La DJA a été allouée au composant DL. <i>Recommandation: Le CCFA devrait envisager d'inclure "DL-" dans l'appellation SIN.</i>
350 (ii)	Sodium DL-malate	350 (ii)	Sodium Malate	
407	Carrageenan	407	Carrageenan and its ammonium, calcium, magnesium, potassium and sodium salts(includes furcellaran)	Le texte sur les sels et sur « furcellaran » dans le nom du SIN est superflu ((furcellaran et les sels sont inclus dans la définition pour « carrageenan » dans les normes). <i>Recommandation: Le CCFA devrait envisager de supprimer le texte superflu dans le nom SIN.</i>
445	Glycerol ester of wood rosin	445	Glycerol Esters of Wood Rosin	Cet additif est <u>un</u> produit ester contenant un mélange d'esters. <i>Recommandation: Le CCFA doit envisager de remplacer le nom dans le SIN par « Glycerol ester of wood rosin ».</i>

Normes Codex (CAC/MISC 6)		Liste SIN (CAC/GL-36)		Explication et recommandation
N° SIN	Titre des normes	N° SIN.	Nom	
2. Examen par le CCFA des noms modifiés dans le SIN- Suite				
479	Thermally oxidized soya bean oil interacted with mono- and diglycerides of fatty acids	479	Thermally Oxidized Soya Bean Oil with Mono- and Di – Glycerides of Fatty Acids	Le nom de la norme est plus précis que le nom SIN. Toutefois le mot "reacted" est peut-être plus approprié que le mot "interacted" pour décrire le fait que l'additif est produit par une réaction chimique. <i>Recommandations:</i> (1) CCFA devrait envisager d'employer le nom de norme en tant que nom SIN. (2) On devrait demander au JECFA lors d'une révision ultérieure des normes si le nom pourrait être changé en "Thermally oxidized soya bean oil reacted with mono- and diglycerides of fatty acids".
504 (ii)	Magnesium hydroxide carbonate	504 (ii)	Magnesium Hydrogen Carbonate	Le nom du SIN contient une erreur. La substance utilisée comme additif alimentaire est un « <u>basic</u> magnisum carbonate ». <i>Recommandation: Le CCFA devrait envisager de modifier le nom dans le SIN par « Magnesium hydroxide carbonate ».</i>
514	Sodium sulphate	514	Sodium Sulfates	INS 514 - « Sodium sulfate » couvre deux « Sodium sulfates » utilisés comme additifs alimentaires: le « Sodium sulfate » et le « Sodium hydrogen sulfate ». <i>Recommandation: Le CCFA devrait envisager d'inclure les deux substances individuellement.</i>
515	Potassium sulphate	515	Potassium Sulfates	SIN 515 - « Potassium sulfate » couvre deux « Potassium sulfates » utilisés comme additifs alimentaires: « Potassium sulfate » et « Potassium hydrogen sulfate » <i>Recommandation: Le CCFA devrait envisager d'inclure les deux substances individuellement.</i>
542	Bone phosphate	542	Bone Phosphate (Essentially Calcium Phosphate, Tribasic)	Le texte explicatif entre parenthèses est superflu. La composition est définie dans les normes. <i>Recommandation: Le CCFA devrait envisager de supprimer le texte entre parenthèses.</i>
621	Monosodium L-glutamate	621	Monosodium Glutamate	La DJA a été allouée aux composants L. En addition, l'acide glutamique à la fois dans les normes SIN et les normes Codex est identifié en tant que forme L. <i>Recommandation: Le CCFA devrait envisager d'inclure "L-" dans les noms SIN.</i>
622	Monopotassium L-glutamate	622	Monopotassium Glutamate	
624	Monoammonium L-glutamate	624	Monoammonium Glutamate	

Normes Codex (CAC/MISC 6)		Liste SIN (CAC/GL-36)		Explication et recommandation
N° SIN	Titre des normes	N° SIN.	Nom	
2. Examen par le CCFA des noms modifiés dans le SIN- Suite				
625	Magnesium di-L-glutamate	625	Magnesium Glutamate	La DJA a été allouée aux composants di-L. En addition, l'acide glutamique à la fois dans les normes SIN et les normes Codex est identifié en tant que forme L. <i>Recommandation: Le CCFA devrait envisager de modifier les noms dans la liste SIN en "Magnesium di-L-glutamate" et "Calcium di-L-glutamate" respectivement.</i>
623	Calcium di-L-glutamate	623	Calcium Glutamate (D,L-)	
630	5'-Inosinic acid	630	Inosinic Acid	Le SIN manque de cohérence dans les appellations. La désignation « 5'- » est contenue dans les noms de toutes les autres substances comparables. <i>Recommandation: Le CCFA devrait envisager d'inclure "5'-" dans les noms SIN.</i>
632	Dipotassium 5'-inosinate	632	Potassium Inosinate	
905b	Petroleum jelly	905b	Petrolatum (Petroleum Jelly)	Le JECFA a considéré que « Petroleum jelly » est le nom approprié et a inclus « Petrolatum » dans les normes comme synonyme. <i>Recommandation: Le CCFA devrait envisager de remplacer le nom dans le SIN par Petroleum jelly (Petrolatum).</i>
907	Hydrogenated poly-1-decene	907	Hydrogenated Poly-Decenes	Hydrogenated poly-1-decene est le nom d'un mélange complexe. <i>Recommandation: CCFA devrait changer le nom par Hydrogenated poly-1-decene dans le SIN</i>
1200	Polydextroses	1200	Polydextroses A and N	Les désignations « A » et « N » sont superflues. Les normes couvrent à la fois « polydextrose (A) » et « polydextrose N ». <i>Recommandation: Le CCFA devrait envisager l'emploi du nom de la norme en tant que nom SIN.</i>

3. Investigation par le CCFA de l'emploi de l'additif

Normes Codex (CAC/MISC 6)		Liste SIN (CAC/GL-36)		Explication et recommandation
N° SIN.	Titre des normes	N° SIN.	Nom	
365	Sodium fumarate	365	Sodium Fumarates	<p>Il n'est pas clair si plus d'un "sodium fumarate" est employé en tant qu'additif alimentaire. En outre, la liste SIN emploie actuellement la forme pluriel "fumarates" pour le SIN 365 (Sodium fumarates), SIN 366 (Potassium fumarates), et SIN 367 (Calcium fumarates), et emploie encore la forme du singulier pour "fumarate" pour SIN 368 (Ammonium fumarate).</p> <p><i>Recommandation: le CCFA devrait rechercher quels composants fumarate sont utilisés en tant qu'additifs alimentaires. Par la suite le JECFA et/ou le CCFA devrait envisager de réviser les noms pour SIN 365, 366, 367 et 368 de sorte qu'ils soient pertinents et en accord avec l'emploi des substances.</i></p>
470	Salts of fatty acids	470	Salts of Fatty Acids (with base aluminium, ammonium, calcium, magnesium, potassium, sodium)	<p>Les normes pour les "fatty acids salts" comprennent seulement le calcium, potassium et sodium salts.</p> <p><i>Recommandation: Le CCFA devrait rechercher si tous les sels mentionnés dans SIN sont employés en tant qu'additifs alimentaires.</i></p>
520	Aluminium sulfate (anhydrous)	520	Aluminium Sulfate	<p>Il n'est pas clair s'il y a d'autres aluminium sulfates qui sont utilisés en tant qu'additifs alimentaires.</p> <p><i>Recommandation: Le CCFA devrait rechercher si les "aluminium sulfates" autres que ceux de forme anhydre, sont utilisés en tant qu'additifs alimentaires. Si c'est le cas, ils devraient être répertoriés individuellement dans le SIN. Si ce n'est pas le cas, le CCFA aimerait qu'on considère la modification du nom dans le SIN en « alumnium sulfate (anhydrous) ».</i></p>
904	Shellac, bleached	904	Shellac	<p>Seul "Shellac, bleached" a déjà été évalué par le JECFA.</p> <p><i>Recommandation: le CCFA devrait rechercher si à la fois "bleached and unbleached shellac" sont utilisés en tant qu'additifs alimentaires. Si c'est le cas, les deux substances devraient être répertoriées individuellement dans le SIN. Si ce n'est pas le cas, le nom devrait être modifié en "Shellac, bleached" dans le SIN.</i></p>

4. Examen par le JECFA de l'introduction des synonymes

Normes Codex (CAC/MISC 6)		Liste de SIN (CAC/GL-36)		Explication et recommandations
INS No.	Titre des normes	INS No.	Nom	
160b (i)	Annatto extracts (aqueous-processed bixin)	160b(i)	Annatto Extracts, bixin-based	Le nom "Annatto Extracts, bixin-based" n'est pas inclus en tant que synonyme dans les normes. <i>Recommandation: On devrait demander au JECFA d'inclure le synonyme "Annatto Extracts, bixin-based" dans les normes.</i>
	Annatto extracts (solvent-extracted bixin)			
160b (ii)	Annatto extracts (alkali-processed norbixin, acidprecipitated)	160b(ii)	Annatto Extracts, norbixin-based	Le nom "Annatto Extracts, norbixin-based" n'est pas inclus en tant que synonyme dans les normes. <i>Recommandation: on devrait demander au JECFA d'inclure le synonyme "Annatto Extracts, norbixin-based" dans les normes.</i>
	Annatto extracts (alkali-processed norbixin, not acidprecipitated)			
	Annatto extracts (solvent-extracted norbixin)			
469	Sodium carboxymethyl cellulose, enzymatically hydrolysed	469	Sodium Carboxymethyl Cellulose, Enzymatically Hydrolysed (Cellulose Gum, Enzymatically Hydrolyzed)	"Cellulose gum, enzymatically hydrolysed" n'est pas inclus en tant que synonyme dans les normes. <i>Recommandation: on devrait demander au JECFA d'inclure ce synonyme dans les normes</i>
538, 536, 535	Ferrocyanides of calcium, potassium and sodium	535	Sodium Ferrocyanide	Les noms individuels dans la liste SIN ne sont pas inclus en tant que synonymes dans les normes. <i>Recommandation: on devrait demander au JECFA de considérer l'introduction des noms SIN individuels dans les normes.</i>
		536	Potassium Ferrocyanide	
		538	Calcium Ferrocyanide	
953	Isomalt	953	Isomalt (isomaltitol)	Le JECFA lors de sa 29 ^{ème} session a considéré que le nom "Isomaltit" est approprié mais n'incluait pas "Isomaltitol" en tant que synonyme. <i>Recommandation: on devrait demander au JECFA d'inclure "Isomaltitol" en tant que synonyme dans les normes.</i>

5. Réexamen par le JECFA des noms

Normes Codex (CAC/MISC 6)		Liste de SIN (CAC/GL-36)		Explication et recommandation
N° de SIN.	Titre des normes	N° de SIN.	Nom	
101 (i)	Riboflavin	101 (i)	Riboflavin, synthetic	Le nom dans le SIN a été changée en "Riboflavin, synthetic". <i>Recommandation: on devrait demander au JECFA s'il serait approprié de modifier le titre de la norme en "Riboflavin, synthetic".</i>
300	Ascorbic acid	300	Ascorbic Acid (L-)	Le nom des normes n'inclut pas le désignateur "L". Toutefois la substance décrite dans la norme est le composé "L". <i>Recommandation: On devrait demander au JECFA de considérer d'inclure l'indicatif "L-" dans le nom.</i>
384	Isopropyl citrate mixture	384	Isopropyl Citrates	Les normes ont été préparées avant que le JECFA ait développé ses principes pour l'affectation de noms aux substances. <i>Recommandation: Le JECFA devrait demander de réexaminer le nom.</i>
450 (i)	Disodium pyrophosphate	450 (i)	Disodium Diphosphate	Les noms SIN emploient "diphosphate" alors que les noms dans les normes pour certaines des substances emploient "pyrophosphate" et dans un cas "diphosphate." <i>Recommandation: On devrait demander au JECFA d'examiner l'emploi de "diphosphate" pour toutes les substances sous SIN 450 afin d'être pertinent.</i>
450 (iii)	Tetrasodium pyrophosphate	450 (iii)	Tetrasodium Diphosphate	
450 (vi)	Dicalcium pyrophosphate	450 (vi)	Dicalcium Diphosphate	
450 (vii)	Calcium dihydrogen diphosphate	450 (vii)	Calcium Dihydrogen Diphosphate	
452 (i)	Sodium polyphosphates, glassy	452 (i)	Sodium Polyphosphate	Les noms dans les normes pour les polyphosphates ne sont pas pertinents (par ex, calcium polyphosphate est au singulier). <i>Recommandation: On devrait demander au JECFA de réexaminer la dénomination des polyphosphates d'une manière pertinente.</i>
452 (ii)	Potassium polyphosphates	452 (ii)	Potassium Polyphosphate	

6. Requête d'aide par le CCFA au JECFA

Normes Codex (CAC/MISC 6)		Liste de SIN (CAC/GL-36)		Explication et recommandation
N° de SIN.	Titre des normes	N° de SIN.	Nom	
333(iii)	Calcium citrate	333(iii)	Tricalcium Citrate	La dénomination des citrates n'est pas pertinente ni entre les deux listes ni dans les listes individuelles. <i>Recommandation: on devrait demander au JECFA des conseils sur la dénomination appropriée des citrates.</i>

